



ANALYSE DES RISQUES

liés aux légionelles et au plomb dans les réseaux d'eau chaude sanitaire

UNE EXPERTISE UNIQUE À HAUTE VALEUR AJOUTÉE.



Répondez à la réglementation (arrêté du 30 décembre 2022). Confiez l'analyse des risques de vos réseaux intérieurs à un de nos experts.



Evaluation des risques de développement des **légionelles** et de dissolution du **plomb** susceptibles de détériorer la qualité sanitaire de l'eau.



Réalisation d'analyses microbiologiques et physicochimiques directement sur site pour révéler les **défauts effectifs** de votre réseau intérieur.



Mise en oeuvre d'une **démarche rigoureuse** balayant les risques liés à l'exploitation, la maintenance, l'entretien, la surveillance et la conception.

ILS NOUS FONT CONFIANCE

“ Diaguy G. - **ENGIE**

Avec nos équipes d'exploitation nous avons fait le choix - sur recommandation de nos référents métiers - de confier nos analyses méthodiques de risques à des bureaux d'études spécialisés du domaine dans l'objectif d'avoir des résultats complets, fiables et exploitables. C'est ce que nous avons obtenu avec GL BIOCONTROL. Grâce à **ses expertises pertinentes, sa réactivité et son expérience**, nous avons pu avancer sur nos diverses problématiques. Les analyses réalisées ont pu être un appui auprès de nos clients pour démontrer la nécessité de certaines évolutions sur les installations concernées.



QUELLES INSTALLATIONS SONT CONCERNÉES ?



L'AMR est rendue **obligatoire** (arrêté du 30/12/2022) pour les **réseaux d'eau intérieurs** (EFS et ECS) dont la consommation générale est **supérieure à 10 m³/jour** en moyenne ou qui desservent **plus de 50 personnes** dans les lieux suivants :

- établissements de santé,
- établissements sociaux et médico-sociaux,
- établissements d'accueil de jeunes enfants,
- établissements sportifs,
- structures d'enseignement,
- centres pénitentiaires,
- logements-foyers,
- hébergements touristiques.



RECOMMANDÉ

Autres établissements recevant du public tels que :

- centres commerciaux,
- installations de loisirs,
- bâtiments d'habitation collectifs,
- bars, restaurants,
- gares...

NOTRE MÉTHODOLOGIE

L'AMR de GL Biocontrol s'appuie sur la méthode **AMDEC** (Analyse des Modes de Défaillance, de leurs Effets et de leur Criticité). L'AMDEC est une technique d'analyse **exhaustive et rigoureuse** de travail en groupe, très efficace par la mise en commun de l'expérience et de la compétence de chaque participant. Cette méthode fait ressortir les **actions correctives** à mettre en place et leur **priorisation**. Notre AMR se déroule en 2 phases :



PHASE N°1 - SUR SITE

- Identification technique et administrative du bâtiment et de ses réseaux intérieurs.
- Vérification du volet documentaire (audit, procédures, fichier sanitaire, plan de prélèvements...)
- Analyse exhaustive des points critiques liés à la conception, l'exploitation, la maintenance, l'entretien et/ou la surveillance.
- Réalisation des analyses microbiologiques directement sur site permettant d'identifier les lieux de prolifération.



PHASE N°2 - EDITION DU RAPPORT

- Schéma de principe et descriptif des réseaux, évaluation du fonctionnement des réseaux bouclés d'eau chaude sanitaire.
- Hiérarchisation des dangers et points critiques à partir du diagnostic microbiologique associé à l'AMDEC.
- Proposition des actions correctives à mettre en œuvre pour solder ou anticiper l'apparition du défaut.
- Validation et/ou mise à jour des plans d'entretien, de maintenance et de surveillance de l'installation.

QUAND RÉALISER L'AMR ?



Au plus tard le
1er janvier 2029.



A la réception d'un
nouveau bâtiment.



Actualisation tous les
6 ans a minima.

BESOIN D'UN RENSEIGNEMENT ? CONTACTEZ-NOUS



Siège social

5, avenue de l'Europe - Hélioparc
34 830 CLAPIERS (FRANCE)

Agence Grand Est

8, rue Alfred Kastler
Maison de l'entreprise
54 320 MAXÉVILLE (FRANCE)



+ 33 (0)9 67 39 35 20



contact@gl-biocontrol.com



Retrouvez-nous sur **LinkedIn**

GLBIOCONTROL

RAPID MICROBIAL DIAGNOSTIC

WWW.GL-BIOCONTROL.COM